



---

## Aperçu des activités de coopération au Kosovo\*

Document préparé par le Bureau de la Direction générale des programmes

*Point pour examen par le GR-DEM lors de sa réunion du 17 janvier 2017*

---

---

<sup>1</sup> Ce document a été classé en diffusion restreinte jusqu'à la date de son examen par le Comité des Ministres

\* Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

## Table des matières

<b>I.    PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME, LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION ET LA DIVERSITÉ .....</b>	<b>5</b>
PROJETS PROPOSÉS .....	5
1.1. Soutien à la mise en œuvre de la législation anti-discrimination .....	5
1.2. Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local – ROMACTED.....	6
1.3. Promouvoir la confiance et la cohésion entre les communautés .....	6
1.4. Droits de l'homme en action .....	7
1.5. Promouvoir le respect des droits sociaux conformément aux normes de la Charte sociale européenne.....	7
PROJETS EN COURS.....	8
1.6. Soutien à la mise en œuvre des normes européennes de droits de l'homme et réforme de l'Institution du médiateur .....	8
1.7. Renforcer le combat contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique .....	8
1.8. Promouvoir les droits de l'homme et la protection des minorités en Europe du Sud-Est – PHASE II (MinRights).....	9
<b>II.    GARANTIR LA JUSTICE.....</b>	<b>10</b>
PROJETS PROPOSÉS.....	10
2.1. Académie des droits de l'homme pour les juges des cours suprêmes et de dernière instance - HELP Academy .....	10
2.2. Améliorer la protection des droits de l'homme dans les activités de la police.....	10
PROJETS EN COURS.....	11
2.3. Améliorer la mise en œuvre des normes européennes des droits de l'homme par la Cour constitutionnelle .....	11
2.4. Renforcer la qualité et l'efficacité de la justice.....	12
2.5. Renforcer la protection des droits de l'homme des détenus .....	12
<b>III.   LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, LA CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE ET LE CRIME ORGANISÉ.....</b>	<b>13</b>
PROJETS PROPOSÉS.....	13
3.1. Traite des êtres humains.....	13
PROJETS EN COURS.....	13
3.2. Projet de lutte contre la criminalité économique au Kosovo* - PECK II .....	13
3.3. Cibler les produits de la criminalité sur internet en Europe du Sud-Est et en Turquie - iPROCEEDS .....	14
3.4. Renforcer l'intégrité et combattre la corruption dans l'enseignement supérieur.....	15
<b>IV.    LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LIBERTÉ DES MÉDIAS .....</b>	<b>15</b>
PROJETS PROPOSÉS.....	15
4.1. Renforcement de l'éthique de la gouvernance d'internet : un outil pour améliorer la protection des droits de l'homme .....	15
4.2. Soutenir la liberté d'expression à travers des médias professionnels et éthiques.....	16
PROJETS EN COURS.....	16
4.3 Renforcement de l'expertise juridique sur la liberté d'expression et de médias dans l'Europe du Sud-Est - JUFREX .....	16
<b>V.    GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET PARTICIPATION.....</b>	<b>17</b>
PROJETS PROPOSÉS.....	17
5.1. Encourager le rapprochement par l'éducation à la démocratie – FRED .....	17
PROJETS EN COURS.....	18
5.2. Encourager une culture scolaire démocratique et la diversité dans les écoles .....	18
5.3. Réseau des écoles d'études politiques : Institut d'études politiques de Pristina .....	19
ANNEXE : INFORMATIONS FINANCIÈRES	

## LISTE DES ACRONYMES ET DES ABRÉVIATIONS

AC	Lutte anticorruption
APCE	Assemblée parlementaire du CdE
BIDDH	Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme
CCMN	Convention-cadre pour la protection des minorités nationales
CdE	Conseil de l'Europe
CEC	Commission électorale centrale
CEDH	Convention européenne des droits de l'homme
CEDS	Comité européen des Droits sociaux
CELRM	Charte européenne des langues régionales ou minoritaires
CEPEJ	Commission européenne pour l'efficacité de la justice
CPT	Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants
CSE	Charte sociale européenne
C-PROC	Bureau de programme du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité
DGI	Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit
DGII	Direction générale de la démocratie
DPA	Direction des affaires politiques
DPP	Direction de la planification politique
ESE	Europe du Sud-Est
Facilité horizontale	Facilité horizontale UE/CdE pour les Balkans occidentaux et la Turquie
GAFI	Groupe d'action financière
GRECO	Groupe d'États contre la corruption
GRETA	Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains
HELP	Programme européen de formation aux droits de l'homme pour des professionnels du droit
HRU	Unités des droits de l'homme de différents ministères
JUFREX	PC Renforcement des compétences judiciaires en matière de liberté d'expression et des médias
KAPS	École de police
KCA	Ordre des avocats du Kosovo
KJC	Conseil de la magistrature du Kosovo
KJI	Institut judiciaire du Kosovo
KPC	Parquet du Kosovo
LBC/FT	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
MAE	Grande entité administrative du CdE
MdJ	Ministère de la Justice
MEST	Ministère de l'Éducation, de la Science et de la Technologie
MINRIGHTS	PC Promotion des droits de l'homme et de la protection des minorités en Europe du Sud-Est
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MONEYVAL	Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
OGG	Service de la bonne gouvernance du Cabinet du Premier ministre
OIK	Institution du médiateur au Kosovo
ONG	Organisation non gouvernementale
PC	Programme conjoint UE/CdE
PECK	PC – Projet de lutte contre la criminalité économique au Kosovo
PIK	Service d'inspection de la police
ROMACTED	Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UE	Union européenne

## INTRODUCTION

Le présent document est une mise à jour du document ODGPROG/Inf(2014)10 rev, dont les Délégués des Ministres ont pris note lors de leur 1221<sup>e</sup> réunion (4 mars 2015).

Il donne un aperçu des projets proposés qui sont à l'étude et des projets actuellement mis en œuvre par le Conseil de l'Europe (CdE) au Kosovo\*.

La coopération du Conseil de l'Europe avec le Kosovo\* se fonde sur le principe selon lequel le Conseil de l'Europe et son Secrétariat agissent en conformité avec la Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo\*. Dans ce contexte, le Conseil de l'Europe entretient des contacts avec la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Le 12 décembre 2012, le Comité des Ministres a pris note de la décision du Secrétaire Général concernant les rapports directs entre les agents du Conseil de l'Europe participant aux activités de l'Organisation au Kosovo\* et les fonctionnaires des administrations kosovares compétentes sur la base du principe de la « capacité fonctionnelle ». Ce principe doit permettre à l'Organisation de travailler de façon efficace au Kosovo\* pour promouvoir l'adoption et la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe.

Les projets proposés et les projets en cours visent tous à répondre aux besoins et aux priorités stratégiques des autorités locales, sont pertinents pour le respect des normes du Conseil de l'Europe, et relèvent de domaines d'exclusivité ou de domaines où la contribution du Conseil de l'Europe apporte une valeur ajoutée. Toutes les interventions du Conseil de l'Europe ont pour principe directeur la coordination avec les autres activités et acteurs in situ, en particulier le Bureau de l'Union européenne (UE), EULEX, la Mission de l'OSCE au Kosovo et les agences compétentes des Nations Unies.

Le 2 décembre 2016, le Groupe de travail sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et le Kosovo\* a tenu sa quatrième réunion à Strasbourg. Il a procédé à un échange de vues sur les activités de coopération et sur les propositions d'activités futures en vue de préparer le présent document.

Tous les projets proposés ont été conçus à partir des besoins identifiés au cours des activités de suivi ou apparentées au suivi menées par le Conseil de l'Europe au Kosovo\* en vertu d'arrangements spécifiques, ainsi que des besoins identifiés au cours des activités de programme. Les domaines concernés constituent pour le Conseil de l'Europe des secteurs d'intervention stratégiques auxquels l'Organisation apporte une valeur ajoutée. La logique d'intervention adoptée pour le Kosovo\* repose sur une démarche programmatique comprenant l'harmonisation et le renforcement mutuel de toutes les activités de coopération dans le cadre de la mise en œuvre. Elle intègre également une élaboration progressive des programmes, les nouvelles interventions s'appuyant sur les progrès réalisés ou les insuffisances constatées au cours des initiatives actuelles ou passées.

L'évolution de la situation sur place pourrait nécessiter de mettre à jour ce document. Celui-ci ne devrait donc pas être considéré comme limitant l'action du Conseil de l'Europe dans d'autres secteurs connexes, compte tenu de l'évolution des besoins des bénéficiaires.

Les projets présentés dans ce document seront financés par différentes sources, notamment le budget ordinaire du Conseil de l'Europe, l'UE et des contributions volontaires d'autres organisations internationales et de pays donateurs. Ce document tient également compte des projets pertinents prévus par la Facilité horizontale UE/CdE pour les Balkans occidentaux et la Turquie, signée le 23 mai 2016, qui met en œuvre la Déclaration d'intention<sup>2</sup> sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne dans la région des pays de l'élargissement de l'UE ainsi que dans les pays du Partenariat oriental et du Sud de la Méditerranée (pays de voisinage de l'UE).

---

<sup>2</sup> Déclaration d'intention

## I. PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME, LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION ET LA DIVERSITÉ

### PROJETS PROPOSÉS

Activité	1.1. SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DE LA LÉGISLATION ANTI-DISCRIMINATION
Objet	<p>Les lois antidiscrimination adoptées au Kosovo* en 2004 ont fait l'objet d'une révision sur la base des recommandations émises dans le cadre du programme conjoint UE-CdE 2012-2014 <i>Améliorer la protection des droits de l'homme au Kosovo*</i>. L'adoption du dispositif législatif de protection des droits de l'homme (loi sur le médiateur, loi sur l'égalité de genre et loi sur la protection contre la discrimination) en juin 2015 est une étape importante de la mise en place d'un cadre législatif solide dans ce domaine.</p> <p>L'objectif global du projet <i>Soutien à la mise en œuvre de la législation anti-discrimination</i> sera d'épauler les autorités dans la lutte contre la discrimination, de tirer profit des résultats et des évaluations du projet antérieur (2012-2014) et de renforcer les capacités des structures des droits de l'homme, s'agissant de mettre en œuvre les normes européennes des droits de l'homme. Outre les institutions de défense des droits de l'homme, en particulier l'Institution du médiateur au Kosovo (OIK), une attention particulière sera apportée aux Unités des droits de l'homme (HRU) mises en place en 2005 dans chaque ministère et chargées de veiller à la conformité des actes et des politiques des pouvoirs publics aux normes des droits de l'homme, ainsi que de coopérer avec les institutions des droits de l'homme telles que l'OIK.</p> <p>Les objectifs spécifiques du projet contribueront à améliorer le fonctionnement des mécanismes non judiciaires de défense des droits de l'homme dans le domaine de la protection contre la discrimination par les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réexaminer le système existant des HRU et leur mandat en matière de lutte contre la discrimination ;</li> <li>• évaluer le cadre administratif et législatif en vigueur dans ce domaine ;</li> <li>• formuler des recommandations d'experts, à l'intention des autorités locales et centrales, sur l'amélioration du fonctionnement des structures des droits de l'homme et leur complémentarité par rapport au mandat de l'OIK ;</li> <li>• dispenser au personnel des structures des droits de l'homme des formations spécialement adaptées sur les droits de l'homme, notamment des modules d'apprentissage à distance dans le cadre du Programme HELP du CdE.</li> </ul> <p><i>Ce projet est complémentaire des activités suivantes : Droits de l'homme en action (1.4), Soutien à la mise en œuvre des normes européennes de droits de l'homme et réforme de l'Institution du médiateur (1.6), Académie des droits de l'homme pour les juges des cours suprêmes ou cours de dernière instance - HELP Academy (2.1) et Améliorer la protection des normes européennes des droits de l'homme par la Cour constitutionnelle (2.3).</i></p>
Principaux partenaires	Institutions centrales et locales, structures des droits de l'homme, HRU, OIK
Durée	36 mois
Financement	Financement requis prévisionnel : 1 500 000 EUR
MAE concernée	Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI)

<b>Activité</b>	<b>1.2. PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE ET L'AUTONOMISATION DES ROMS AU NIVEAU LOCAL – ROMACTED</b>
<b>Objet</b>	<p>Depuis quelques années, le cadre politique de l'insertion des Roms a connu d'importantes évolutions dans toute l'Europe du Sud-Est (ESE). Dans le même temps, il est apparu de plus en plus clairement que les mesures politiques prises au niveau local peuvent apporter une contribution importante à l'amélioration concrète de l'inclusion des Roms dans des domaines clés tels que l'éducation, le logement, l'emploi, la santé et l'état civil.</p> <p>L'objectif global du projet régional ROMACTED consiste à mobiliser un engagement politique soutenu de la part des autorités, à renforcer la participation démocratique et l'autonomie de certaines communautés roms locales, à concevoir et mettre en œuvre des projets et à accéder à des financements locaux et externes. Les objectifs spécifiques du projet seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcer l'autonomie des Roms au niveau individuel et de la communauté rom ;</li> <li>• améliorer et étendre l'engagement, les capacités, les connaissances et les compétences des autorités locales dans le domaine de l'inclusion des Roms et dans l'application pratique des principes de bonne gouvernance ;</li> <li>• aider les autorités locales à intégrer une dimension/des mesures spécifiques pour les Roms dans les politiques générales, les budgets et les services publics relevant de leur compétence.</li> </ul>
<b>Principaux partenaires</b>	Administrations locales, y compris les élus et les fonctionnaires concernés ; communautés roms des collectivités locales concernées
<b>Durée</b>	36 mois
<b>Zones où le projet est mené :</b>	Kosovo*, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine »
<b>Financement</b>	Financement requis prévisionnel : 3 750 000 EUR, env. 500 000 EUR chacun
<b>MAE concernée</b>	Équipe d'appui du Représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms, Direction générale de la démocratie (DGII)

<b>Activité</b>	<b>1.3. PROMOUVOIR LA CONFIANCE ET LA COHÉSION ENTRE LES COMMUNAUTÉS</b>
<b>Objet</b>	<p>L'objectif général du projet est d'instaurer la confiance entre les différentes populations ethniques en s'appuyant sur différents groupes cibles, notamment les ONG, les jeunes et les médias, qui jouent un rôle de multiplicateur dans la société. La démarche visée est double : d'une part, entretenir un dialogue entre les groupes cibles identifiés (par exemple, ONG, journalistes et jeunes) issus des communautés ethniques, en les sensibilisant à l'existence de valeurs communes au sein de groupes de pairs ; d'autre part, renforcer la connaissance et le respect des normes européennes en matière de droits de l'homme dans la région. Les activités menées dans le cadre de ce projet comprennent des initiatives bicommunautaires à petite échelle visant à fournir à la population des informations et des services mieux équilibrés, et à améliorer la capacité des groupes cibles à s'atteler aux questions sensibles en toute impartialité.</p>
<b>Principaux partenaires</b>	Ministère de l'Éducation, Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, société civile
<b>Durée</b>	36 mois
<b>Financement</b>	Financement assuré : 80 000 EUR, financés par le budget ordinaire du Conseil de l'Europe Financement requis prévisionnel : 250 000 EUR
<b>MAE concernée</b>	Direction des affaires politiques (DPA)

<b>Activité</b>	<b>1.4. DROITS DE L'HOMME EN ACTION</b>
<b>Objet</b>	<p>La Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) fait partie intégrante du système juridique du Kosovo* ; elle est directement applicable, au même titre que la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (CCMN). Dans ce contexte, le CdE a joué un rôle important en apportant son soutien au renforcement des capacités des institutions des droits de l'homme, des professionnels du droit et de la société civile en vue d'appliquer les normes européennes en matière de droits de l'homme. Ce projet s'appuie également sur l'adoption en juin 2015 du dispositif législatif de protection des droits de l'homme (loi sur le médiateur, loi sur l'égalité de genre et loi sur la protection contre la discrimination) en vertu duquel l'OIK exerce la fonction de mécanisme national de prévention (MNP).</p> <p>L'objectif global du projet consiste à améliorer la protection des droits de l'homme au Kosovo* en renforçant les capacités de la communauté juridique et les mécanismes non judiciaires en vue d'appliquer les normes relatives aux droits de l'homme dans des domaines précis.</p> <p>Le projet vise à faire en sorte que l'OIK et les professionnels du droit reçoivent un soutien ciblé et soutenu en vue de mettre en œuvre la CEDH et d'autres normes du CdE, et en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcer la capacité de l'OIK à intervenir en tant que mécanisme national de prévention ;</li> <li>• améliorer la capacité des professionnels du droit à appliquer les normes des droits de l'homme aux mesures de prévention de la radicalisation dans les prisons ;</li> <li>• faire en sorte que les normes européennes des droits de l'homme soient davantage présentes dans les programmes d'enseignement et les activités extracurriculaires des facultés de droit du Kosovo*.</li> </ul> <p><i>Ce projet est complémentaire des activités suivantes : Soutien à la mise en œuvre de la législation anti-discrimination (1.1), Soutien à la mise en œuvre des normes européennes de droits de l'homme et réforme de l'Institution du médiateur (1.6) et Académie des droits de l'homme pour les juges des cours suprêmes ou cours de dernière instance - HELP Academy (2.1).</i></p>
<b>Principaux partenaires</b>	Ministère de la Justice (MdJ), OIK, professionnels du droit, KJI et KPC
<b>Durée</b>	24 mois
<b>Financement</b>	Financement assuré : 250 000 EUR, financés par le budget ordinaire du Conseil de l'Europe Financement requis prévisionnel : 650 000 EUR
<b>MAE concernée</b>	DGI

<b>Activité</b>	<b>1.5. PROMOUVOIR LE RESPECT DES DROITS SOCIAUX CONFORMÉMENT AUX NORMES DE LA CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE</b>
<b>Objet</b>	<p>Le projet a pour but d'introduire les normes de la Charte sociale européenne (CSE) au Kosovo* et de renforcer les capacités institutionnelles en vue de garantir des droits sociaux conformes à ces normes.</p> <p>Une première activité aura pour objet de faire connaître les normes de la CSE auprès des autorités et de la société civile. Elle permettra de sensibiliser le public à l'importance de connaître et de respecter les droits sociaux et économiques dans le domaine des lois, des politiques et des pratiques, et ouvrira à la voie à une coopération plus poussée entre le CdE et les autorités à ce sujet.</p> <p>Les objectifs spécifiques du projet seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• promouvoir les normes du CdE dans le domaine des droits sociaux ;</li> <li>• sensibiliser la société civile aux droits économiques et sociaux ;</li> <li>• contribuer à mettre la législation et les politiques davantage en adéquation avec les normes de la CSE et les décisions et conclusions du Comité européen des Droits sociaux (CEDS).</li> </ul>

<b>Principaux partenaires</b>	Ministère du Travail et des Affaires sociales, Service de la bonne gouvernance du Cabinet du Premier ministre (OGG), société civile
<b>Durée</b>	24 mois
<b>Financement</b>	Financement requis prévisionnel : 750 000 EUR
<b>MAE concernée</b>	DGI

## PROJETS EN COURS

<b>Activité</b>	<b>1.6. SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES EUROPÉENNES DE DROITS DE L'HOMME ET RÉFORME DE L'INSTITUTION DU MÉDIATEUR</b>
<b>Objet</b>	<p>Parmi les projets prévus au Kosovo*, celui-ci est le premier à offrir un appui global et multidisciplinaire aux professionnels du droit et aux acteurs non judiciaires en matière d'application de la CEDH et des normes européennes dans ce domaine. Le projet vise également à maintenir l'appui fourni à l'OIK ; après l'adoption en 2015 du dispositif législatif de protection des droits de l'homme, l'OIK s'est vu confier de nouvelles fonctions sans toutefois disposer des capacités nécessaires pour accomplir ses principales tâches, notamment prêter assistance aux victimes de violations des droits de l'homme, traiter les requêtes, mener des actions en justice et remplir le mandat de l'OIK en tant que mécanisme national de prévention.</p> <p>Ce projet, qui fait suite au programme conjoint UE/CdE <i>Renforcement de la protection des droits de l'homme au Kosovo*</i> (2012-2014), a pour objectif global d'améliorer la capacité des professionnels du droit d'appliquer la CEDH, et de renforcer les mécanismes judiciaires et non judiciaires de protection des droits de l'homme. Il vise à fournir une aide ciblée dans trois domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soutenir la mise en place du cadre institutionnel et juridique des institutions non judiciaires des droits de l'homme, notamment l'OIK ;</li> <li>• accroître la transparence et l'efficacité du système judiciaire ;</li> <li>• renforcer la capacité des professionnels du droit en ce qui concerne l'application de la CEDH en s'appuyant sur les outils et la méthodologie de formation du Programme HELP du CdE.</li> </ul> <p><i>Ce projet est complémentaire des activités suivantes : Soutien à la mise en œuvre de la législation anti-discrimination (1.1), Droits de l'homme en action (1.4), Académie des droits de l'homme pour les juges des cours suprêmes ou cours de dernière instance - HELP Academy (2.1) et Améliorer la protection des normes européennes des droits de l'homme par la Cour constitutionnelle (2.3).</i></p>
<b>Principaux partenaires</b>	MdJ, OIK, Cour constitutionnelle, KJC, KPC, KJI, Ordre des avocats du Kosovo (KCA), société civile
<b>Durée</b>	15/10/2014 - 28/02/2017
<b>Financement</b>	1 200 000 EUR, financés par la Norvège (1 100 000 EUR) et la Suisse (100 000 EUR)
<b>MAE concernée</b>	DGI

<b>Activité</b>	<b>1.7. RENFORCER LE COMBAT CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET LA VIOLENCE DOMESTIQUE</b>
<b>Objet</b>	<p>La Convention du CdE sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) ouvre la voie à la mise en place d'un cadre juridique destiné à protéger les femmes contre toutes les formes de violence, et à prévenir, poursuivre et éliminer la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, notamment grâce à des mesures de prévention, de protection et d'aide aux victimes, et en engageant des poursuites efficaces contre les auteurs de violences.</p> <p>L'objectif global du projet consiste à renforcer les capacités institutionnelles en vue de prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique conformément aux dispositions de la Convention d'Istanbul.</p>

	<p>Dans un premier temps, le projet visera à sensibiliser le public afin d'améliorer la prévention de la violence à l'égard des femmes, la protection des victimes et les poursuites engagées contre les auteurs de violences. Les objectifs spécifiques sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• promouvoir les normes du CdE pour renforcer la prévention de la violence, la protection des victimes et la poursuite des auteurs ;</li> <li>• recenser les services existants destinés aux femmes victimes des différentes formes de violence visées par la Convention d'Istanbul.</li> </ul>
<b>Principaux partenaires</b>	Ministère de l'Intérieur, MdJ, Ministère du Travail et des Affaires sociales, société civile
<b>Durée</b>	1/10/2016 – 30/06/2017
<b>Financement</b>	50 000 EUR, financés par la Turquie
<b>MAE concernée</b>	DGII

<b>Activité</b>	<b>1.8. PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LA PROTECTION DES MINORITÉS EN EUROPE DU SUD-EST – PHASE II (MINRIGHTS)</b>
<b>Objet</b>	<p>Le programme régional conjoint UE/CdE MINRIGHTS a pour but d'améliorer l'accès des minorités aux droits aux différents échelons administratifs en s'appuyant sur les normes du CdE en la matière, en particulier la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (CCMN).</p> <p>Le projet vise à lever les obstacles que rencontrent les minorités et s'appuie sur le partage d'expériences et de solutions face aux défis rencontrés au niveau local dans la région. Il comprend une évaluation approfondie des pratiques élaborées au niveau local pour promouvoir l'accès aux droits garantis par la CCMN. L'identification et la diffusion de bonnes pratiques de mise en œuvre de la CCMN au niveau local ont facilité la conception et l'adoption de politiques et de cadres juridiques pour la protection des minorités, applicables dans toute la région.</p> <p>Au niveau régional, le projet s'est attaché spécifiquement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• apporter un soutien aux différents bénéficiaires pour mener à bien les réformes législatives et politiques au niveau central ;</li> <li>• aider les pouvoirs locaux à améliorer les politiques et capacités de mise en œuvre des droits des minorités dans les municipalités sélectionnées ;</li> <li>• recenser et mettre en commun les bonnes pratiques entre les collectivités participantes et élaborer des modèles adaptables, susceptibles d'être mis en œuvre dans d'autres collectivités locales de la région.</li> </ul> <p>Le projet a été mené dans quatre communes du Kosovo* (Kamenicë/Kamenica, Vushtrri/Vučitrn, Rahovec/Orahovac et Leposavić/Leposaviq). Au sein de ces communes, les travaux ont porté sur les aspects de la protection des minorités considérés comme les plus problématiques dans le contexte local ; ils relevaient du domaine de la culture, de la participation effective et de la non-discrimination. S'appuyant sur l'expérience acquise dans la mise en œuvre d'un programme de petites subventions, les représentants des collectivités locales ont également formulé, à l'intention des autorités centrales, des recommandations sur les moyens d'améliorer la situation en matière de droits des minorités.</p>
<b>Principaux partenaires</b>	OGG, Ministère des Collectivités locales, municipalités
<b>Durée</b>	30/11/2011 – 28/12/2016
<b>Zone du projet</b>	Kosovo*, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro, Serbie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine »
<b>Financement</b>	Programme conjoint EU/CdE Enveloppe totale : 3 600 000 EUR ; env. 500 000 EUR chacun
<b>MAE concernée</b>	DGII

## II. GARANTIR LA JUSTICE

### PROJETS PROPOSÉS

<b>Activité</b>	<b>2.1. ACADÉMIE DES DROITS DE L'HOMME POUR LES JUGES DES COURS SUPRÊMES ET DE DERNIÈRE INSTANCE - HELP ACADEMY</b>
<b>Objet</b>	<p>Le Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP) soutient la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), en accord avec la Recommandation (2004) 4 du Comité des Ministres, la Déclaration d'Interlaken de 2010, la Déclaration de Brighton de 2012 et la Déclaration de Bruxelles de 2015. Ce programme est mené à bien en renforçant les capacités des juges, des avocats et des procureurs à appliquer la CEDH dans leur travail quotidien. En effet, les professionnels du droit, qui sont en première ligne de la protection des droits de l'homme, notamment les droits des victimes, doivent bénéficier d'une formation de grande qualité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce programme régional s'attachera à améliorer la mise en œuvre effective de la CEDH dans l'ESE en poursuivant les objectifs spécifiques suivants : facilitation d'un échange structuré et d'un dialogue systématique, parmi les juges des cours suprêmes, sur des questions relatives à la CEDH, avec la participation de juges de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour de justice de l'Union européenne, dans une perspective d'amélioration de la protection des droits de l'homme ;</li> <li>• Des échanges entre pairs permettront aux juges des cours suprêmes de découvrir de nouvelles façons de traiter les violations de la CEDH dans leurs décisions.</li> </ul> <p><i>Ce projet est complémentaire des activités suivantes : Soutien à la mise en œuvre de la législation anti-discrimination (1.1), Droits de l'homme en action (1.4), Soutien à la mise en œuvre des normes européennes de droits de l'homme et réforme de l'Institution du médiateur (1.6) et Améliorer la protection des normes européennes des droits de l'homme par la Cour constitutionnelle (2.3).</i></p>
<b>Principaux partenaires</b>	Cours suprêmes
<b>Durée</b>	36 mois
<b>Zone du projet</b>	Kosovo*, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine »
<b>Financement</b>	Financement requis prévisionnel : 1 200 000 EUR au total, env. 200 000 EUR pour chacun
<b>MAE concernée</b>	DGI

<b>Activité</b>	<b>2.2. AMÉLIORER LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES ACTIVITÉS DE LA POLICE</b>
<b>Objet</b>	<p>Plusieurs organes et rapports de suivi ont fait état de carences des autorités policières dans le contexte des mesures de privation de liberté et du traitement des personnes en garde à vue, et estiment qu'il est nécessaire d'intensifier les efforts dans ce domaine. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) rendu public le 8 septembre 2016<sup>3</sup>, la délégation du CPT a reçu de la part de personnes privées de liberté (y compris des mineurs) un nombre important d'allégations de mauvais traitements physiques infligés par des policiers. Les visites effectuées par l'OIK ont fait apparaître que, dans certains commissariats, il se produit encore des cas de torture et de traitements inhumains sur des personnes placées en garde à vue. Le Service d'inspection de la police (PIK), après avoir mené des enquêtes sur différents types d'affaires, a estimé nécessaire de continuer à s'attaquer au problème des mauvais traitements policiers et de combattre l'impunité.</p> <p>L'objectif global du projet consistera à soutenir la réforme de la justice pénale et</p>

<sup>3</sup> CPT/Inf (2016) 23

	<p>à combattre les mauvais traitements et l'impunité au sein de la police grâce à l'amélioration du cadre juridique et institutionnel garantissant la protection des droits de l'homme par la police, au renforcement de la capacité des policiers à appliquer les normes européennes des droits de l'homme dans leurs tâches quotidiennes, et au perfectionnement du système d'enquêtes indépendantes et effectives en cas d'allégations de mauvais traitements.</p> <p>Les objectifs spécifiques du projet seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcer le programme de formation continue des policiers sur la prévention et la lutte contre les mauvais traitements ;</li> <li>• améliorer le cadre juridique et réglementaire concernant la prévention des mauvais traitements au sein de la police ;</li> <li>• améliorer les méthodes de travail et assurer la formation continue des membres du PIK.</li> </ul> <p><i>Ce projet est complémentaire du projet en cours Renforcer la protection des droits de l'homme des détenus (2.5).</i></p>
<b>Principaux partenaires</b>	PIK, KAPS, police
<b>Durée</b>	24 mois
<b>Financement</b>	Financement requis prévisionnel : 900 000 EUR
<b>MAE concernée</b>	DGI

## PROJETS EN COURS

<b>Activité</b>	<b>2.3. AMÉLIORER LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES EUROPÉENNES DES DROITS DE L'HOMME PAR LA COUR CONSTITUTIONNELLE</b>
<b>Objet</b>	<p>Le projet a pour but d'améliorer la capacité de la Cour constitutionnelle à assurer la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales grâce à l'application effective des normes européennes des droits de l'homme aux requêtes individuelles.</p> <p>L'article 113.7 de la Constitution du Kosovo* autorise les personnes à porter devant la Cour constitutionnelle les violations, par les pouvoirs publics, de leurs droits et libertés individuelles garantis par la Constitution. L'article 22.2 dispose que les droits de l'homme et les libertés fondamentales garantis par la CEDH sont directement applicables au Kosovo*. De plus, la Constitution précise, en son article 53, que « les droits de l'homme et les libertés fondamentales garantis par la Constitution sont interprétés dans la logique des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme. » Les juges de la Cour constitutionnelle sont assistés, entre autres, par une équipe de treize conseillers juridiques, qui sont des agents permanents de cette institution. Ces conseillers effectuent les recherches juridiques et préparent les décisions, les résolutions et les projets de jugement de la Cour pour le compte des juges.</p> <p>Le projet prévoit de détacher les conseillers juridiques de la Cour constitutionnelle au Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme pour une période de cinq mois chacun, à des fins de formation professionnelle. En outre, il encourage les échanges professionnels entre la Cour constitutionnelle du Kosovo* et la Commission de Venise.</p> <p><i>Ce projet est complémentaire des activités suivantes : Soutien à la mise en œuvre de la législation anti-discrimination (1.1), Droits de l'homme en action (1.4), Soutien à la mise en œuvre des normes européennes en matière de droits de l'homme et réforme de l'Institution du médiateur (1.6) et Académie des droits de l'homme pour les juges des cours suprêmes ou cours de dernière instance - HELP Academy (2.1).</i></p>
<b>Principaux partenaires</b>	Cour constitutionnelle
<b>Durée</b>	01/01/2014 – 31/12/2016
<b>Financement</b>	267 072 EUR, financés par la Suisse
<b>MAE concernée</b>	DGI

<b>Activité</b>	<b>2.4. RENFORCER LA QUALITÉ ET L'EFFICACITÉ DE LA JUSTICE</b>
<b>Objet</b>	<p>Le projet vise à améliorer le fonctionnement quotidien et la qualité du système judiciaire en mettant à la disposition des autorités les méthodes et les outils de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). L'application de ces méthodes et outils permettra aux autorités compétentes de mieux évaluer l'efficacité du système judiciaire du Kosovo*, contribuant ainsi à ce que la justice soit rendue dans des délais raisonnables et selon des normes de qualité satisfaisantes.</p> <p>Ce projet s'adressera aux tribunaux et visera également à améliorer les connaissances des autorités sur les outils et les méthodes de la CEPEJ, répondant ainsi à la demande du KJC.</p> <p>Le premier objectif spécifique est d'améliorer l'efficacité du système judiciaire conformément aux normes et outils de la CEPEJ sur les statistiques judiciaires et la gestion des délais, ce qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une évaluation approfondie et globale du système judiciaire avec des recommandations d'amélioration ;</li> <li>• le renforcement de la capacité du KJC et des tribunaux à améliorer la gestion du temps judiciaire et la collecte et gestion de données statistiques, ainsi que d'accroître leur efficacité conformément aux méthodes et outils de la CEPEJ, en particulier les lignes directrices SATURN.</li> </ul> <p>Le second objectif spécifique est d'améliorer la qualité du système judiciaire conformément aux normes de qualité et outils de la CEPEJ à l'aide de programmes de formation des tribunaux menés en étroite collaboration avec le KJC dans des tribunaux individuels, en vue de renforcer la capacité des tribunaux à assurer un service judiciaire de qualité conformément aux outils de qualité de la CEPEJ tels que la Checklist pour la promotion de la qualité de la justice et des tribunaux et le Manuel pour la réalisation d'enquêtes de satisfaction auprès des usagers des tribunaux.</p>
<b>Principaux partenaires</b>	Tribunaux, MdJ, KJC, KPC, KJI
<b>Durée</b>	01/07/2016 – 30/06/2018
<b>Financement</b>	900 000 EUR, financés par la Facilité horizontale UE/CdE pour les Balkans occidentaux et la Turquie
<b>MAE concernée</b>	DGI

<b>Activité</b>	<b>2.5. RENFORCER LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME DES DÉTENUS</b>
<b>Objet</b>	<p>Sur la base du récent rapport du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) sur le Kosovo*, des recommandations concrètes ont été formulées pour remédier aux insuffisances du système pénitentiaire. Le CPT a constaté d'importantes insuffisances dans la formation continue du personnel pénitentiaire et du personnel de santé, et l'absence de mesures de réinsertion sociale pour les détenus. Selon d'autres rapports, les infrastructures pénitentiaires ne sont pas systématiquement inspectées par le service interne d'inspection du ministère de la Justice. Le projet porte sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• accroître le professionnalisme du personnel pénitentiaire en renforçant l'offre de formation continue et en améliorant les politiques de recrutement ;</li> <li>• perfectionner les outils d'analyse des risques et des besoins des détenus, et concevoir et réaliser des programmes de réinsertion ciblés afin d'améliorer le traitement des détenus ;</li> <li>• renforcer les garanties contre les mauvais traitements de manière à mieux protéger les droits des prisonniers ;</li> <li>• établir un système efficace d'inspection interne des prisons ;</li> <li>• améliorer l'offre de soins de santé physique et mentale ; appliquer une déontologie médicale en milieu carcéral.</li> </ul> <p><i>Ce projet est complémentaire du projet proposé Améliorer la protection des droits de l'homme dans les activités de la police (2.2).</i></p>

<b>Principaux partenaires</b>	Services pénitentiaires du MdJ et du Ministère de la Santé, OIK/MNP, Institut de psychiatrie légale, société civile
<b>Durée</b>	01/10/2016 – 31/08/2018
<b>Financement</b>	620 000 EUR, financés par la Facilité horizontale UE/CdE pour les Balkans occidentaux et la Turquie
<b>MAE concernée</b>	DGI

### III. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, LA CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE ET LE CRIME ORGANISÉ

#### PROJETS PROPOSÉS

<b>Activité</b>	<b>3.1. TRAITE DES ÊTRES HUMAINS</b>
<b>Objet</b>	<p>Ce projet se fonde sur le premier rapport du Groupe d'experts du CdE sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), rendu public en avril 2016. Ce rapport évaluait la législation, les politiques et les pratiques anti-traite au Kosovo<sup>4</sup> ; il a été réalisé dans le cadre du projet du CdE financé par la Norvège <i>Renforcer la lutte contre la traite des êtres humains au Kosovo* par l'application de la méthodologie et des outils du GRETA (2015-2016)</i>. Sur la base des conclusions du rapport, des mesures seront élaborées dans les domaines prioritaires, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la prévention de la traite des êtres humains ;</li> <li>• l'identification des victimes de la traite aux fins d'exploitation par le travail et l'assistance à ces personnes ;</li> <li>• l'accès effectif des victimes à une indemnisation ;</li> <li>• le retour en toute sécurité des victimes de la traite et leur réinsertion.</li> </ul>
<b>Principaux partenaires</b>	Bureau du coordinateur de la lutte contre la traite, Ministère de l'Intérieur, MdJ, autres acteurs institutionnels concernés
<b>Durée</b>	24 mois
<b>Financement</b>	Financement requis prévisionnel : 620 000 EUR
<b>MAE concernée</b>	DGII

#### PROJETS EN COURS

<b>Activité</b>	<b>3.2. PROJET DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE AU KOSOVO* - PECK II</b>
<b>Objet</b>	<p>Les systèmes de lutte anticorruption (AC) et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) demeurent faibles. En outre, dans le domaine de la LBC/FT, il est nécessaire de procéder à des réformes législatives et organisationnelles soutenues pour mettre le Kosovo* en conformité avec les normes européennes et internationales.</p> <p>Le <i>Projet conjoint UE/CdE contre le crime économique au Kosovo*</i> (PECK I), mis en œuvre de 2012 à 2015, a introduit des méthodes structurées et innovantes d'évaluation des dispositifs et mesures d'AC et de LBC/FT au regard des normes européennes et internationales pertinentes, en s'appuyant sur des outils d'évaluation dérivés des méthodes du GRECO et de FATF/MONEYVAL et spécialement adaptés au Kosovo*. PECK II a pour objet de faciliter la mise en œuvre de recommandations spécifiques, y compris les recommandations des cycles d'évaluation antérieurs réalisés dans le cadre de PECK I, en offrant une assistance technique ciblée tout en continuant à aider les institutions concernées à participer à la prochaine procédure d'évaluation globale.</p> <p>Le projet contribue à la démocratie et à l'État de droit en renforçant la prévention et la répression en matière de corruption, de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. À cet égard, le projet PECK II :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• tire profit des résultats et des enseignements de PECK I, et vise à soutenir les réformes conçues en vue de prévenir et combattre la criminalité économique ;</li> </ul>

<sup>4</sup> GRETA(2015)37

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• aide les autorités à mettre en œuvre les recommandations spécifiques émises dans le cadre de PECK I ;</li> <li>• comprend une deuxième évaluation, échelonnée, des dispositifs d'AC et de LBC/FT au regard des normes européennes et internationales en évolution.</li> </ul> <p><i>Ce projet est complémentaire du projet iPROCEEDS (3.3).</i></p>
<b>Principaux partenaires</b>	Agence anticorruption, cellule de renseignements financiers, OGG, Procureur général, Parquet spécialisé, KJC, KPC, police, PIK, Ministère de l'Intérieur, Agence de gestion des biens saisis et confisqués, Ministère des Finances, Banque centrale, MdJ, douanes, Administration fiscale, Bureau de l'Auditeur général, Organe de contrôle des marchés publics, Commission de régulation des marchés publics, Ministère de l'Administration publique, Parlement, Commission électorale centrale, secteur privé, société civile.
<b>Durée</b>	01/01/2016 - 31/12/2018
<b>Financement</b>	Programme conjoint UE-CdE 2 225 000 EUR
<b>MAE concernée</b>	DGI

<b>Activité</b>	<b>3.3. CIBLER LES PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ SUR INTERNET EN EUROPE DU SUD-EST ET EN TURQUIE - iPROCEEDS</b>
<b>Objet</b>	<p>Dans le monde entier, la plupart des cybercrimes signalés par les autorités judiciaires concernent différents types de fraudes et d'autres infractions visant à obtenir des avantages économiques illégaux. Des sommes considérables liées aux produits de la criminalité sont ainsi récoltées – et souvent blanchies – sur internet et par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). Les TIC sont exploitées pour un large éventail d'activités criminelles graves et organisées, caractérisées par des « rapports dynamiques entre criminalité organisée en ligne et hors ligne ». Cela s'applique également aux Balkans occidentaux et à la Turquie.</p> <p>Parmi les principales normes en matière de lutte contre la cybercriminalité et de saisie des produits du crime figurent la Convention du CdE sur la cybercriminalité (STCE n° 195) et la Convention du CdE relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198). L'objectif de ce programme conjoint UE/CdE régional est de renforcer la capacité des autorités compétentes à rechercher, saisir et confisquer les produits de la cybercriminalité et à prévenir le blanchiment de capitaux sur internet.</p> <p>Sept résultats attendus ont été recensés pour atteindre cet objectif ; ils concernent les systèmes de signalement public, la législation, la coopération interagences en matière de cybercriminalité et d'enquêtes financières, la gestion du risque et le devoir de vigilance des entités du secteur financier, le partage d'informations entre secteur public et secteur privé, la formation des juges et la coopération internationale.</p> <p><i>Ce projet est complémentaire du projet PECKII (3.2).</i></p>
<b>Principaux partenaires</b>	MdJ, Ministère du Développement économique, police (service de lutte contre le crime organisé), parquet, KJI, Ministère de l'Intérieur (service de lutte contre le crime organisé), cellule de renseignements financiers du parquet.
<b>Durée</b>	15/12/2015 - 14/06/2019
<b>Zone du projet</b>	Kosovo*, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Turquie
<b>Financement</b>	Programme conjoint UE/CdE Enveloppe totale : 5 560 000 EUR ; env. 800 000 EUR chacun
<b>MAE concernée</b>	DGI

<b>Activité</b>	<b>3.4. RENFORCER L'INTÉGRITÉ ET COMBATTRE LA CORRUPTION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b>
<b>Objet</b>	<p>Le CdE a entrepris le projet <i>Renforcer l'intégrité et combattre la corruption dans l'enseignement supérieur</i> afin de soutenir la réforme de l'enseignement prévue par le plan stratégique du Kosovo* pour l'éducation 2011-2016, et de l'harmoniser avec l'« Agenda d'Helsinki pour une éducation de qualité en Europe » et d'autres instruments du CdE. Des mesures sont proposées, au niveau de l'enseignement supérieur, afin d'appeler l'attention sur la corruption et de définir les mesures à prendre face à des cas de corruption.</p> <p>Le CdE s'appuie sur l'expérience qu'il a acquise dans la région au cours du <i>Projet de lutte contre la corruption en Albanie (2009-2012)</i> ; l'accent est mis sur la prévention de la corruption dans le système éducatif grâce à des mesures visant à accroître la transparence, la responsabilité des acteurs et la participation de tous au sein du système éducatif. Le CdE possède également une solide expérience en matière de normes de qualification ; il a notamment mis en œuvre le programme conjoint UE/CdE « Développement stratégique de l'enseignement supérieur et des normes de qualification » (2013-2015).</p> <p>Le projet proposé vise à instaurer des règles déontologiques, à combattre la corruption et à promouvoir des bonnes pratiques en matière de qualité et d'intégrité dans l'enseignement. À cet effet, il prévoit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sensibiliser le personnel, les enseignants et les étudiants aux règles déontologiques et à la corruption ;</li> <li>• élaborer un manuel sur les règles déontologiques, la lutte contre la corruption et la promotion de bonnes pratiques en matière de déontologie et d'intégrité dans les établissements de l'enseignement supérieur, et assister le Kosovo* dans la participation à une plate-forme paneuropéenne du CdE destinée à renforcer les capacités techniques dans ce domaine.</li> </ul> <p><i>Ce projet est complémentaire des projets Encourager le rapprochement par l'éducation à la démocratie – FRED (5.1) et Encourager une culture scolaire démocratique et la diversité dans les écoles (5.2).</i></p>
<b>Principaux partenaires</b>	Ministère de l'Éducation, de la Science et de la Technologie, universités, Agence anticorruption, Agence d'accréditation, instituts spécialisés en politiques d'éducation, organismes de formation des enseignants, experts et universitaires.
<b>Durée</b>	1/10/2016 – 30/11/2018
<b>Financement</b>	350 000 EUR, financés par la Facilité horizontale UE/CdE pour les Balkans occidentaux et la Turquie
<b>MAE concernée</b>	DGII

#### IV. LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LIBERTÉ DES MÉDIAS

##### PROJETS PROPOSÉS

<b>Activité</b>	<b>4.1. RENFORCEMENT DE L'ÉTHIQUE DE LA GOUVERNANCE D'INTERNET : UN OUTIL POUR AMÉLIORER LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME</b>
<b>Objet</b>	<p>L'objectif général du projet proposé est d'améliorer la protection des droits de l'homme sur internet, en particulier le droit à la vie privée et la liberté d'expression, en conformité avec les articles 8 et 10 de la CEDH.</p> <p>Le projet devrait aussi améliorer la capacité globale du secteur public et du secteur privé à appréhender et à mettre en œuvre la gouvernance de l'internet dans une perspective de droits de l'homme.</p> <p>D'autre part, il devrait renforcer le rôle de gardien des droits de l'homme qu'exercent la société civile et les médias sur internet, ainsi que renforcer la capacité des groupes vulnérables, en particulier les enfants et les jeunes, à exercer leurs droits de l'homme sur internet.</p>

	<i>Ce projet est complémentaire des projets Renforcement de l'expertise juridique sur la liberté d'expression et de médias dans l'Europe du Sud-Est - JUFREX (4.3) et Soutenir la liberté d'expression à travers des médias professionnels et éthiques (4.2).</i>
<b>Principaux partenaires</b>	Institut d'administration publique, KJI, OGG, Ministère de l'Éducation, de la Science et de la Technologie, Ministère des Transports et des Télécommunications, Autorité de réglementation des télécommunications, fournisseurs de services internet, Poste et télécommunications, société civile
<b>Durée</b>	18 mois
<b>Financement</b>	Financement requis prévisionnel : 1 000 000 EUR
<b>MAE concernée</b>	DGI

<b>Activité</b>	<b>4.2. SOUTENIR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION À TRAVERS DES MÉDIAS PROFESSIONNELS ET ÉTHIQUES</b>
<b>Objet</b>	<p>Le projet régional <i>Promotion de la liberté d'expression et d'information et de la liberté des médias en Europe du Sud-Est</i>, récemment achevé au Kosovo*, a souligné combien il importe d'appliquer l'esprit et la lettre de l'article 10 de la CEDH. Afin d'assurer une continuité dans ce domaine, le projet proposé vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcer les compétences professionnelles et techniques des journalistes, des professionnels des médias et des différents organismes de régulation et d'autorégulation qui interviennent dans le paysage médiatique au Kosovo*, sur la base des normes du CdE ;</li> <li>• améliorer la capacité globale des agents publics concernés à bien comprendre et à mettre en œuvre ces normes, en tenant dûment compte des aspects relatifs à la cohésion sociale, à la réconciliation et à la non-discrimination.</li> </ul> <p><i>Ce projet est complémentaire des projets Renforcement de l'éthique de la gouvernance d'internet : un outil pour améliorer la protection des droits de l'homme (4.1) et Renforcement de l'expertise juridique sur la liberté d'expression et de médias dans l'Europe du Sud-Est - JUFREX (4.3).</i></p>
<b>Principaux partenaires</b>	Commission des médias indépendants, associations de journalistes, KJI, Ministère des Transports et des Télécommunications, Autorité de réglementation des télécommunications, Conseil de la presse du Kosovo*, société civile
<b>Durée</b>	18 mois
<b>Financement</b>	Financement requis prévisionnel : 200 000 EUR
<b>MAE concernée</b>	DGI

## PROJETS EN COURS

<b>Activité</b>	<b>4.3 RENFORCEMENT DE L'EXPERTISE JURIDIQUE SUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DE MÉDIAS DANS L'EUROPE DU SUD-EST - JUFREX</b>
<b>Objet</b>	<p>Les réformes visant à approfondir la démocratisation des sociétés d'Europe du Sud-Est touchent également le domaine de la liberté d'expression et des médias. Il est nécessaire de soutenir durablement les efforts entrepris dans ce domaine et de promouvoir l'éducation et la formation des acteurs du paysage médiatique, mais aussi de la société dans son ensemble. Il faut continuer à encourager le plein exercice de la liberté d'expression et de la liberté des médias, l'application de normes professionnelles et éthiques, les médias de service public, ainsi que l'indépendance des médias et des autorités de réglementation.</p> <p>Ce projet régional vise à promouvoir la liberté d'expression et la liberté des médias, en conformité avec les normes du CdE, en apportant un soutien en ce sens aux autorités judiciaires d'Europe du Sud-Est. Cet axe central est complété par des activités d'appui en faveur des organismes de réglementation des médias et de la formation des acteurs des médias. Ces aspects interconnectés revêtent une grande importance pour la liberté d'expression et l'exercice des droits de l'homme en conformité avec les normes européennes. Les activités d'appui seront coordonnées et contribueront à améliorer la communication entre toutes les parties prenantes.</p>

	<p>Le projet a pour objectifs spécifiques de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• améliorer l'application de la CEDH et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en matière de liberté d'expression dans le travail quotidien du corps judiciaire à travers l'interprétation et la mise en œuvre de la législation dans le respect des normes européennes ;</li> <li>• renforcer la capacité des centres de formation, des instituts de formation des magistrats et de l'ordre des avocats à former les professionnels du droit à l'application de la CEDH, de la jurisprudence de la Cour et d'autres normes européennes relatives à la liberté d'expression ;</li> <li>• sensibiliser les juges, les procureurs et les avocats qui travaillent sur des questions relatives à la liberté d'expression aux normes du CdE et à la jurisprudence de la Cour, et renforcer leurs capacités dans ce domaine ;</li> <li>• renforcer l'indépendance et l'efficacité des organes en charge de la régulation du secteur de la radiodiffusion, conformément aux normes européennes ;</li> <li>• promouvoir les droits et responsabilités des journalistes et encourager le professionnalisme, la responsabilité et le respect des règles déontologiques du journalisme, sur la base de la jurisprudence de la Cour et d'autres instruments juridiques du CdE.</li> </ul> <p><i>Ce projet est complémentaire des projets Renforcement de l'éthique de la gouvernance d'internet : un outil pour améliorer la protection des droits de l'homme (4.1) et Soutenir la liberté d'expression à travers des médias professionnels et éthiques (4.2).</i></p>
<b>Principaux partenaires</b>	Juges, procureurs, avocats, autorités de régulation des médias, médias de service public, journalistes et autres acteurs des médias
<b>Durée</b>	20/04/2016 - 19/04/2019
<b>Zone du projet</b>	Kosovo*, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine »
<b>Financement</b>	Programme conjoint EU/CdE Enveloppe totale : 3 100 000 EUR ; env. 500 000 EUR chacun
<b>MAE concernée</b>	DGI

## V. GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET PARTICIPATION

### PROJETS PROPOSÉS

<b>Activité</b>	<b>5.1. ENCOURAGER LE RAPPROCHEMENT PAR L'ÉDUCATION À LA DÉMOCRATIE – FRED</b>
<b>Objet</b>	<p>Comme le montre le rapport d'évaluation du plan stratégique pour l'éducation 2011-2016, des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de la réforme de l'éducation ; toutefois, plusieurs facteurs continuent à alimenter les tensions entre les communautés, en particulier l'absence de contacts avec les pairs des autres communautés, le renforcement des préjugés par les programmes et manuels scolaires, et l'absence d'esprit de compréhension et d'inclusion à l'égard d'autres groupes. Dans un rapport publié en 2015, la Commission européenne s'est félicitée que le Kosovo* ait intensifié ses efforts dans la lutte contre le terrorisme ; cependant, la discrimination linguistique et le discours de haine sont en augmentation, de même que la radicalisation.</p> <p>Le CdE promeut un Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie ; il encourage également la sensibilisation aux droits de l'homme par l'éducation en s'appuyant notamment sur la Charte du CdE sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme (2010) et sur le plan d'action du Comité des Ministres du CdE « Lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme », dans lequel l'éducation figure parmi les moyens de prévention. Il est de la responsabilité des enseignants et du personnel non enseignant, des parents et des responsables locaux d'instaurer un climat démocratique dans les écoles. Le Mouvement contre le discours de haine vient compléter cette mesure. Ce projet vise à encourager le rapprochement depuis plusieurs perspectives en combinant des actions sur le terrain, des mesures des pouvoirs publics et des initiatives politiques sur la base des normes du CdE.</p>

	<p>Le projet prévoit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcer les capacités au moyen de projets scolaires ;</li> <li>• sensibiliser l'opinion grâce à des rencontres physiques et des événements en ligne, y compris la présentation du Mouvement contre le discours de haine ;</li> <li>• élaborer des recommandations sur les actions à mener, et concevoir des publications.</li> </ul> <p><i>Ce projet est complémentaire des projets Renforcer l'intégrité et combattre la corruption dans l'enseignement supérieur (3.4) et Encourager une culture scolaire démocratique et la diversité dans les écoles (5.2).</i></p>
<b>Principaux partenaires</b>	Ministère de l'Éducation, de la Science et de la Technologie, Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, établissements de formation des enseignants
<b>Durée</b>	24 mois
<b>Financement</b>	Financement requis prévisionnel : 900 000 EUR
<b>MAE concernée</b>	DGII

## PROJETS EN COURS

<b>Activité</b>	<b>5.2. ENCOURAGER UNE CULTURE SCOLAIRE DÉMOCRATIQUE ET LA DIVERSITÉ DANS LES ÉCOLES</b>
<b>Objet</b>	<p>Les normes du CdE, y compris celles qui portent sur les droits des minorités et sur l'éducation, font partie du cadre juridique en vigueur et ont statut de priorité stratégique.</p> <p>Le CdE peut s'appuyer sur une vaste expérience de la coopération avec les systèmes d'éducation, dans la région et dans toute l'Europe, axée sur l'harmonisation des pratiques avec les normes européennes.</p> <p>Ce projet s'appuie sur la longue expérience du CdE de la coopération dans le domaine de l'éducation, notamment un projet mené conjointement avec la Banque mondiale visant à formuler le cadre législatif de l'éducation et de l'enseignement supérieur ainsi que le statut des universités, ou encore un programme conjoint avec l'UE intitulé « Interculturalisme et processus de Bologne » (2008-2011). Parmi d'autres projets réalisés dans ce domaine figurent le programme conjoint UE/CdE « Amélioration de l'accès à l'éducation et de la compréhension interculturelle : soutien aux personnes rapatriées de force et aux communautés rom, ashkali et égyptienne » (2012-2015), et le programme conjoint régional UE/CdE « Éducation inclusive » (2011-2015), qui forment une base solide pour l'élaboration du projet actuel.</p> <p>Ce projet vise principalement à encourager une culture scolaire démocratique et la diversité dans les écoles. La réalisation de cet objectif passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'amélioration des connaissances et de la sensibilisation en matière d'éducation inclusive et de culture démocratique dans les écoles ;</li> <li>• l'aide aux enfants vulnérables ou marginalisés dans les écoles et le renforcement des capacités des écoles à combattre les préjugés et les attitudes discriminatoires.</li> </ul> <p><i>Ce projet est complémentaire des projets Encourager le rapprochement par l'éducation à la démocratie – FRED (5.1) et Renforcer l'intégrité et combattre la corruption dans l'enseignement supérieur (3.4).</i></p>
<b>Principaux partenaires</b>	Ministère de l'Éducation, de la Science et de la Technologie, instituts spécialisés en politiques d'éducation, organismes de formation des enseignants, écoles pilotes sélectionnées, collectivités locales, médias, société civile, experts et universitaires
<b>Durée</b>	01/10/2016 – 30/11/2018
<b>Financement</b>	350 000 EUR, financés par la Facilité horizontale UE/CdE pour les Balkans occidentaux et la Turquie
<b>MAE concernée</b>	DGII

<b>Activité</b>	<b>5.3. RÉSEAU DES ÉCOLES D'ÉTUDES POLITIQUES : INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PRISTINA</b>
<b>Objet</b>	<p>Les écoles d'études politiques défendent les valeurs et les processus démocratiques et la participation active à la vie publique par des mesures de formation et d'acquisition de confiance à l'intention des futurs responsables politiques, économiques, sociaux et culturels dans les lieux en transition.</p> <p>L'Institut d'études politiques de Pristina, qui participe activement au réseau, rassemble des jeunes dirigeants venant de différents partis politiques, de l'administration, de la société civile, des médias et du monde des affaires. Il œuvre au renforcement de la capacité des jeunes dirigeants politiques et de la société civile à gérer des processus de démocratisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en développant et en consolidant un programme de formation avancée pour les dirigeants politiques et de la société civile ;</li> <li>• en recourant à ses anciens élèves comme moteurs du changement dans les processus démocratiques.</li> </ul>
<b>Principaux partenaires</b>	Réseau des écoles d'études politiques
<b>Durée</b>	01/01/2014 – 31/12/2016
<b>Financement</b>	Financement requis prévisionnel : 25 000 EUR
<b>MAE concernée</b>	Direction de la planification politique (DPP)

**ANNEXE****Tableau 1 PROJETS EN COURS**

Type de projet	Financement assuré			Financement total assuré
	Budget ordinaire	Programmes conjoints UE/CdE	Contributions volontaires	
Spécifique au Kosovo*	330 000 €	4 445 000 €	1 517 072 €	6 292 072 €
Régional/Multilatéral	0 €	1 800 000 €	0 €	1 800 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>330 000 €</b>	<b>6 245 000 €</b>	<b>1 517 072 €</b>	<b>8 092 072 €</b>

**Tableau 2 PROJETS EN COURS ET PROPOSÉS**

Piliers	Financement total requis (projets planifiés)	Financement total assuré (projets en cours)	Total
1. PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME, LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION ET LA DIVERSITÉ	3 650 000 €	2 080 000 €	5 730 000 €
2. GARANTIR LA JUSTICE	1 100 000 €	1 787 072 €	2 887 072 €
3. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, LA CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE ET LE CRIME ORGANISÉ	620 000 €	3 375 000 €	3 995 000 €
4. LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LIBERTÉ DES MÉDIAS	1 200 000 €	500 000 €	1 700 000 €
5. GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET PARTICIPATION	925 000 €	350 000 €	1 275 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 495 000 €</b>	<b>8 092 072 €</b>	<b>15 587 072 €</b>